

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-0047
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 20 décembre 2024

Date convocation : 09/12/2024

Date d'affichage : 09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2024eko abenduaren 20an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (9) : DUCLOS Bernadette, HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (6) : LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, SAPPARRART Bertrand, VALLET Christophe

Procuration (1) : LARRALDE Ximun à HARRIET Jean Pierre

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

Création emploi AGENT DE MAITRISE – Tableau des effectifs

Le Maire propose délibérant la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maitrise territorial.

La création de l'emploi prendrait effet au

Le Maire précise que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un contractuel en vertu de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaire relatives à la fonction publique territoriale.

La rémunération comprendrait, en outre, les primes et indemnités prévus pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires par délibération en date du (délibération à prendre prochainement car un nouveau régime indemnitaire devrait être appliqué pour tous les fonctionnaires).

Invité à se prononcer sur cette question et après en avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maitrise,
- **FIXE** à 35 heures le temps hebdomadaire moyen de travail
- **ADOpte** la modification du tableau effectifs figurant en annexe,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

TABLEAU DE GESTION ET DE SUIVI DES EMPLOIS AU 20 DECEMBRE 2024

Emplois permanents	Grade(s) correspondants(s)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire)
Services administratifs						
Comptable	Attaché Attaché principal	A	1	1	TC	
Comptable	Rédacteur Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	TC	
Comptable	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC	
Services techniques						
Agent de Maitrise	Cadre d'emplois des adjoint techniques	C	1	1	TC	
Agent d'entretien	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	1	0	TC	
Agent d'entretien	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	1	1	9,56 heures	article 3-4 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale
Service scolaire et périscolaire						
Employée des écoles	Cadre d'emplois des agents Territoriaux Spécialisés des écoles Maternelles	C	1	1	32.01 heures	
Employée des écoles	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	1	1	19,06 heures	
Service animation						
Employée des écoles	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	C	1	0	32.01 heures	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 064-216403501-20241220-20240047-DE



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membre présents : 9
Nombre de procurations : 1
Nombre de suffrage exprimés : 10
POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

A Louhossoa, le 21 décembre 2024,
Le Maire,
Monsieur Jean-Pierre HARRIET



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 064-216403501-20241220-20240047-DE